



## ÉTUDE « STIGMA » LIÉE À LA TUBERCULOSE (TB)

### TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT CONSULTANT NATIONAL

Activité n° 23049

#### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Maroc, la tuberculose demeure un enjeu majeur de santé publique, malgré les efforts soutenus et continus du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à travers le Programme National de Lutte Antituberculeuse (PNLAT). Ces efforts ont permis de renforcer la gratuité des soins, d'améliorer la disponibilité du diagnostic et du traitement, et de consolider la prise en charge dans le système de santé public.

Cependant, la tuberculose continue d'affecter de manière disproportionnée les populations en situation de vulnérabilité, notamment dans certains milieux urbains et périurbains, où les déterminants sociaux influencent fortement l'accès aux soins et la continuité du traitement. Malgré les progrès réalisés, des obstacles non biomédicaux persistent et limitent encore l'efficacité de la réponse nationale, en particulier les retards de diagnostic et les interruptions de traitement.

Parmi ces obstacles, la stigmatisation et la discrimination liées à la tuberculose constituent des facteurs importants mais encore insuffisamment documentés. Elles peuvent freiner le recours précoce aux soins, affecter l'adhésion thérapeutique et compromettre l'inclusion sociale des personnes atteintes.

La stigmatisation se manifeste à différents niveaux — individuel, familial, communautaire, professionnel et institutionnel — et peut avoir des conséquences importantes sur la santé mentale, les conditions socio-économiques et l'exercice des droits des personnes concernées.

Dans ce contexte, et en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux du Maroc en matière de lutte contre la tuberculose et de promotion des droits humains, il est essentiel de mieux comprendre ces dimensions sociales et structurelles. Cette étude vise ainsi à produire des données probantes pour renforcer les interventions nationales et soutenir une réponse à la tuberculose plus équitable, centrée sur la personne et fondée sur les droits humains.

Cette étude sera réalisée par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial.

## **II. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE**

### **1. Objectif général**

Analyser les formes, les déterminants et les conséquences de la stigmatisation liées à la tuberculose au Maroc afin d'identifier les barrières rencontrées tout au long du parcours de soins et d'élaborer un plan d'action national budgétisé visant à réduire la stigmatisation et à promouvoir un accès équitable aux services de santé.

### **2. Objectifs spécifiques**

L'étude vise à :

- Évaluer les différentes formes de stigmatisation liées à la tuberculose, notamment l'auto-stigmatisation, la stigmatisation perçue, la stigmatisation vécue et la stigmatisation secondaire affectant les proches et les prestataires de soins ;
- Identifier les facteurs individuels, sociaux, culturels, économiques et institutionnels favorisant la stigmatisation des patients atteints de tuberculose ;
- Analyser les interactions entre la stigmatisation liée à la tuberculose et d'autres formes de discrimination, notamment celles liées au genre, à la pauvreté, au statut VIH et à d'autres facteurs de vulnérabilité ;
- Évaluer les conséquences de la stigmatisation sur le recours aux soins, le diagnostic précoce, l'adhésion au traitement, les résultats thérapeutiques, la santé mentale, l'inclusion sociale des personnes affectées par la tuberculose ;
- Examiner les dimensions structurelles de la stigmatisation à travers les lois, les politiques publiques, les pratiques institutionnelles et la couverture médiatique ;
- Formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques pour réduire la stigmatisation liée à la tuberculose au Maroc.

## **III. DESCRIPTION DE L'ÉTUDE**

L'étude adoptera une approche méthodologique mixte combinant des méthodes quantitatives et qualitatives, fondée sur les cadres internationaux d'analyse de la stigmatisation en santé ainsi que sur les principes des droits humains, de l'équité et du genre.

Elle comprendra notamment :

- Une revue documentaire des politiques, stratégies, cadres juridiques et réglementaires relatifs à la tuberculose, aux droits des patients et à la lutte contre la stigmatisation ;
- Une cartographie des parties prenantes impliquées dans la lutte contre la tuberculose et la promotion des droits des personnes affectées par cette maladie ;

- Une enquête quantitative auprès des personnes atteintes de tuberculose et des professionnels de santé ;
- Des enquêtes auprès des ménages et des familles des personnes affectées ;
- Des entretiens individuels approfondis et des discussions de groupe avec les personnes atteintes, les anciens patients, les prestataires de soins, les acteurs communautaires, les organisations de la société civile, les leaders communautaires et les décideurs ;
- Une analyse des facteurs structurels susceptibles de contribuer à la stigmatisation.

#### **IV. LIVRABLES ATTENDUS**

- Rapport de revue documentaire et cartographie des parties prenantes ;
- Protocole final de l'étude validé, incluant les outils de collecte et les considérations éthiques ;
- Base de données support de l'analyse ;
- Rapport préliminaire d'analyse des résultats ;
- Présentation des résultats, conclusions et recommandations lors de l'atelier de validation ;
- Rapport final consolidé intégrant les observations issues de l'atelier de validation ;
- Plan d'action national pour la réduction de la stigmatisation liées à la tuberculose ;
- Note d'orientation stratégique (Policy Brief) destinée aux décideurs.

#### **V. CALENDRIER**

La durée totale de consultation est de 30 jours étalée sur une période ne dépassant pas 4 mois.

Le calendrier détaillé sera défini conjointement avec le comité restreint de coordination du projet.

#### **VI. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT**

Le consultant ou l'équipe de consultants devra répondre aux critères suivants :

- Diplôme universitaire de niveau supérieur en santé publique, droits humains, sciences sociales ou domaine équivalent ;
- Expertise démontrée dans la conception et la conduite d'études sur la stigmatisation, la discrimination ou les droits humains dans le domaine de la santé ;
- Expérience confirmée dans la réalisation d'études utilisant des approches mixtes (quantitatives et qualitatives) ;
- Bonne connaissance des programmes de santé, du système de santé national et des approches communautaires ;

- Connaissance des approches fondées sur les droits humains, l'équité et le genre ;
- Expérience dans l'analyse de données, la rédaction de rapports stratégiques et l'élaboration de recommandations opérationnelles ;
- Expérience dans la facilitation d'ateliers participatifs et le travail avec des parties prenantes institutionnelles, communautaires et associatives ;
- Excellente maîtrise de la rédaction en langue française ;
- Bonne maîtrise de l'arabe dialectal marocain pour la conduite des entretiens et des consultations communautaires.

## **VII. PLAGIAT ET CONSIDERATIONS ETHIQUES**

Toute violation de la règle de confidentialité des données collectées dans le cadre de ce projet entraînera systématiquement le rejet des livrables l'annulation immédiate de leur validation. Aucun document ou livrable élaboré par le/la consultant(e), ne sera accepté en cas de détection de plagiat et le travail sera considéré comme non-fait. Les documents produits dans le cadre de cette consultation sont la propriété du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et ne peuvent être dupliqués à d'autres fins sans une autorisation préalable du département

## **VIII. MODE ET DATE DE PAIEMENT**

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques- Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

## **IX. PIÈCES À FOURNIR**

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard le **23 Juin 2026 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des Maladies Respiratoires, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : [pnlm.delim@gmail.com](mailto:pnlm.delim@gmail.com) et [f.gomri@programmefondsmondial.ma](mailto:f.gomri@programmefondsmondial.ma), en mettant dans l'objet de l'email : TDR Etude « stigma » lié à la tuberculose.

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.